

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000975-199

DATE : Le 23 mars 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE GARY D.D. MORRISON, J.C.S.

RUEDIGER MARTIN GRAAF
et
NORMAND LAFRENIÈRE
Requérants

c.

SNC-LAVALIN GROUP INC.
et
NEIL BRUCE
et
SYLVAIN GIRARD
Intimés

JUGEMENT
(Demande – Preuve appropriée)

CONSIDÉRANT la *Demande des défendeurs pour permission de produire une preuve appropriée* datée du 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT que la demande n'est plus contestée et qu'en effet, elle est présentée par consentement des parties selon la lettre de Me Karim Diallo datée du 17 mars 2021;

PAR CES MOTIFS LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE ladite demande en preuve appropriée des défendeurs datée du 8 mars 2021 selon ses conclusions;

LE TOUT sans frais de justice.

Gary D.D. Morrison, J.C.S.

Me Érika Provencher
Me Karim Diallo
Me Michael G. Robb
Siskinds, Desmeules, Avocats
Procureurs des requérants

Me Marc-André Coulombe
Me Nathalie Nouvet
Stikeman Elliott
Procureurs des intimés